



MIS AUX PRUDHOMMES après décès employeur

Par **EVE33400**, le **28/02/2013** à **20:55**

Bonsoir

mon beau frère est décédé et une de ses anciennes employées le met aux prud'hommes car elle dit qu'elle n'était pas correctement rémunérée. Elle réclame 20000 euros!

Sachant qu'elle nous a mis aux prud'hommes il y a quelques jours alors que mon beau frère est décédé mi janvier.

A t elle le droit?

Sachant que c'est sa parole contre personne puisqu'elle n'a jamais rien réclamé auparavant lorsque mon beau frère était en vie.

Merci par avance pour votre réponse.